



Monsieur le Ministre-Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

Nous sommes à l'aube d'une législature qui s'annonce décisive et cruciale pour l'avenir de la Wallonie. Une législature qui nourrit, comme l'a décrit le Ministre-Président, une triple ambition sociale, écologique et économique, pour une transition à l'horizon 2024.

J'ai entendu les critiques du chef de groupe du PTB... Et, effectivement, peut-être que s'il n'avait pas quitté la table des négociations aussi rapidement, le texte présenté aujourd'hui aurait été différent. Face aux défis que la Wallonie doit relever, comment expliquer ce refus de prendre ses responsabilités ? Il y a dans cette attitude un mélange d'égoïsme et de manque de courage sur lequel je ne m'attarderai pas. Ce n'est pas un secret, la coalition arc en ciel n'était pas le premier choix de ma famille politique. Mais nous ne referons pas l'histoire.

Nous sommes désormais tournés vers le futur, sans regret, avec ceux qui ont accepté de s'engager, de se mouiller, de se retrousser les manches pour la Wallonie.

Bien entendu, la Déclaration de Politique Régionale est le reflet d'une discussion entre des visions parfois différentes, parfois complémentaires. Ce n'est ni le programme du PS, ni celui d'ECOLO, ni celui du MR. C'est le résultat d'un échange avec, en filigrane, un objectif commun, celui de contribuer au bien-être des habitants de notre région dans un monde appelé à relever de nombreux défis :

- la réduction de la pauvreté et la protection des plus fragiles,
- l'urgence climatique et la nécessaire modification de nos comportements,
- la transition vers une économie circulaire et à la logique du « zéro déchet »,
- le défi de l'emploi qui s'inscrit dans une transition numérique à laquelle nous n'échapperons pas.

Pour relever ces défis, nous devons investir dans l'avenir. Ce ne sont pas moins de 4 milliards d'euros d'investissement qui sont prévus en la matière. Comme les socialistes l'ont toujours prôné, nous allons plaider auprès de l'Europe pour activer la clause de flexibilité, afin de financer une partie de nos investissements dits stratégiques. Car sacrifier les investissements aujourd'hui, c'est mettre le bien-être de demain en péril.

Nous soutiendrons avec force cette DPR dans les mois et les années qui s'annoncent. Nous sommes convaincus qu'elle donne une réponse crédible, responsable, réaliste mais résolument optimiste, en matière d'environnement, de logement, d'économie, d'amélioration de la qualité de vie ou encore d'emploi.



Emploi

Nous nous réjouissons de constater que la formation et le développement des compétences restent un pilier fondateur de l'action du Gouvernement, avec l'objectif d'augmenter de 5 points le taux d'emploi wallon à l'horizon 2025.

Cela passe par la **réforme de l'alternance**, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et tous les acteurs concernés, mais aussi par une attention toute particulièrement envers les jeunes, avec la fameuse « garantie jeune » qui produit des effets très encourageants à Bruxelles notamment ou encore les territoires zéro chômeur inspirés de l'expérience française.

Il est en effet de notre devoir de mettre tout en œuvre pour leur donner la possibilité de sortir d'une impasse, en permettant leur émancipation ou en les orientant, par exemple, vers des stages en entreprises, des filières en alternance, des métiers en pénurie, dans des filières où ils pourront plus facilement retrouver un emploi qui valorisera leurs compétences.

Et nous n'oublierons pas les publics plus fragiles en donnant à ceux qui sont plus éloignés du marché de l'emploi, la chance d'une réinsertion professionnelle par des mécanismes spécifiques. Je songe aux fameux articles 60 et 61 ou au suivi que leur réservent les CISP par exemple. Car nous sommes enfin convaincus de la pertinence d'un **mécanisme de réinsertion**, afin de permettre la remise au travail d'un public particulièrement fragile qui échappe aux aides traditionnelles.

Concernant les **APE**, le volume d'emploi et leurs moyens financiers seront maintenus. C'était l'un de nos derniers combats lors de la précédente législature. Nous sommes particulièrement heureux qu'il existe aujourd'hui un consensus pour que la réforme nécessaire des APE se fasse avec ces balises et en pleine concertation avec les acteurs concernés.

Pauvreté

La réduction de la pauvreté est une priorité en Wallonie. Depuis le premier plan wallon initié par Paul Magonne, les acteurs du secteur n'ont eu de cesse de préciser que, pour améliorer ce plan et lui donner une pleine efficacité, un budget précis devait lui être alloué. Ce sera chose faite. Le Gouvernement analysera aussi la pertinence de prévoir une **étude d'impact d'appauvrissement de chaque mesure** prise dans tous les domaines. Une attention particulière sera également portée à l'accès à l'eau, au droit au logement et à l'énergie. Il s'agira, pour ce qui concerne l'énergie, de garantir son accessibilité pour tous en maîtrisant les prix. Car si nous sommes convaincus par la nécessaire transition écologique et énergétique, nous devons garantir que chacun puisse en bénéficier et non en subir les effets.



Logement

Combattre la pauvreté, cela passe certainement par le logement. **L'accès au logement**, qu'il soit public ou privé, est au centre de nos préoccupations. Le droit de se loger doit être une réalité et pas seulement une simple formulation théorique. On peut dès lors se réjouir de la volonté d'accroissement de 12.000 nouveaux logements publics, via les Agences Immobilières Sociales (AIS), la rénovation ou la construction de 3.000 nouveaux logements dans les SPSP. La construction de ces 3.000 nouveaux logements constitue un objectif réaliste qui ne manque pas d'ambitions car on sait qu'actuellement, il faut 6 à 7 ans entre le déblocage du budget et la remise des clés.

Nous nous réjouissons aussi que le Gouvernement ait prévu:

- Une allocation loyer pour les ménages disposant de revenus précaires en attente d'un logement social ;
- Le maintien du quota de tendre vers 10% de logements publics;
- Le plafonnement des loyers à 20% pour les revenus précaires et sans augmentation imposée des loyers des logements « sociaux » ;
- La possibilité d'une location avec option d'achat.

Rappelons également le rôle essentiel des Agences Immobilières Sociales (AIS), qui seront refinancées, ce qui permettra de mettre sur le marché, rapidement, des logements à prix réduits. Si la construction de nouveaux logements est indispensable, la **lutte contre les logements inoccupés** et la **rénovation des logements publics existants** le sont tout autant. Aussi, le financement du secteur SLSP (Sociétés de logements de service public) devra faire l'objet d'une attention toute particulière.

En matière de **logement privé**, nous nous réjouissons :

- du renforcement de la grille des loyers que nous avons initiée avec l'intégration de la consommation énergétique ;
- du recours aux procédures de médiation avec recours aux juges de paix ;
- de la réduction à 2 mois de la garantie locative dans tous les cas ;
- de l'adoption d'un plan de lutte contre les discriminations ;
- du renforcement des mécanismes housing first et capteurs logements.



Energie

En matière d'énergie, la stratégie de rénovation du bâti wallon et son efficacité énergétique pour répondre notamment aux objectifs climatiques sera un défi majeur de cette législature.

Je pense en particulier à :

- L'octroi des aides en fonction des revenus ;
- L'amplification des Prêts à taux 0 ;
- L'utilisation du mécanisme du Tiers-investisseurs ;
- L'augmentation des moyens d'accompagnement des pouvoirs locaux ;
- Ou encore l'Élaboration de l'Alliance « emploi – environnement – énergies renouvelables ».

Saluons l'engagement du Gouvernement à ce que « la collectivité se réapproprie la maîtrise de l'énergie », qui prend tout son sens, tant on constate, que la libéralisation du secteur n'a pas tenu toutes ses promesses.

En ce qui concerne la **production d'énergies renouvelables** et les différentes filières, la **politique de la recherche et le développement** en la matière représente un investissement capital pour l'avenir de notre Région. Une approche collective de la politique énergétique doit permettre de faire participer l'ensemble des citoyens à la transition énergétique *au moindre coût, avec équité et pour l'accès de tous à l'énergie, et un fonctionnement efficace des GRD.*

Environnement

La réussite de cette transition passe par une attitude exemplaire en matière d'environnement. Rappelons que notre assemblée a voté à l'unanimité, **plusieurs résolutions ambitieuses en matière climatique**, en fin de législature qui demandaient notamment au futur Gouvernement :

- D'accélérer la mise en œuvre d'une politique wallonne du climat ;
- D'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de promouvoir l'adoption au niveau européen d'un « Pacte finance climat » ;
- La création d'un budget européen spécialement dédié à la transition climatique.

Je ne reviendrais pas sur les **4000 kms de haies** qui ont fait couler tant d'encre mais qui sont pourtant indispensables pour lutter contre l'érosion et l'appauvrissement des sols, qui constituent le gîte et le couvert de nombreuses espèces.



Par contre, je souhaitais mettre particulièrement en évidence trois engagements de la DPR. D'abord, nous saluons l'objectif de tendre vers les normes de l'OMS afin de calculer **la qualité de l'air**. Rappelons qu'aujourd'hui, la pollution atmosphérique est responsable de 10.000 morts/an en Belgique. Ensuite, concernant **les déchets**, on ne peut que se réjouir de la révision et de l'adaptation du calcul du coût-vérité pour nos citoyens mais également de l'engagement de tendre vers le zéro déchet. On ne le rappellera jamais assez, le bon déchet est celui qui n'existe pas. Enfin, nous avons relevé nos ambitions en matière **d'émission de gaz à effets de serre** pour arriver à la neutralité carbone en 2050 avec déjà, en 2030, l'objectif de réduire nos émissions de 55% par rapport à l'année de référence (1990).

Pour ce faire, il n'y a qu'une solution : changer d'approche par rapport aux principaux secteurs émetteurs. L'industrie dans son ensemble est responsable de 37% de nos émissions alors que c'était 54% en 1990. Le transport, lui, représente 22,5% de nos émissions alors qu'en 1990, il n'en représentait que 14%.

Mobilité

Pour répondre aux défis qui se présentent à nous, nous devons donc résolument modifier notre approche du transport en Wallonie. D'abord et c'est sans doute le plus important, il n'y aura **pas de création de nouvelles routes**.

Ensuite, les objectifs d'un report modal sont confirmés. La part modale de la **marche** sera augmentée au minimum de 3 à 5%, celle du **vélo** de 1 à 5%, celle des **transports en commun** de 13 à 25% et l'ampleur des **voitures partagées** sera renforcée significativement.

Pour ce faire, le renforcement quantitatif et qualitatif de l'offre de transport en commun mais également la mise en réseau des centrales de mobilité sur l'ensemble du territoire sont à saluer, tout comme l'objectif de **tendre vers la gratuité** pour les jeunes et les personnes âgées afin d'accroître l'attractivité de nos bus.

Le transport et la mobilité ne concernent pas que les personnes mais également **les marchandises**. A ce sujet, il conviendra de finaliser le deuxième volet de la stratégie wallonne de mobilité dédié au fret. Que ce soit par rail, en collaboration avec le niveau fédéral, ou par voie fluviale, il convient de diminuer la part modale de la route. Cela passe entre autres par l'entretien et le curage des **voies navigables** et des ouvrages d'art, et à la réalisation du projet de liaison Seine-Escaut.



Aménagement du territoire

La préservation de notre environnement, c'est aussi celle du territoire, tant la densité de population est élevée en Wallonie, surtout sur l'axe Sambre et Meuse, alors que toutes les activités se côtoient parfois avec une grande proximité. On se réjouira donc de la volonté affichée de **limiter l'étalement urbain**. A ce sujet, la question l'efficacité des plans de secteur doit être posée. Sont-ils toujours des outils efficaces pour gérer le développement territorial ?

Pour paraphraser un ancien Ministre, il ne sert à rien de mettre la Wallonie à feu et à sang mais il est tout aussi inutile de vouloir répondre aux besoins de la société du 21ème siècle avec des outils réglementaires datant des années 1970.

Nous comprenons la volonté de concentrer les investissements publics dans les zones centrales, qu'elles soient urbaines ou rurales, cela s'explique par la volonté de limiter les déplacements et les infrastructures. Néanmoins, nous attirons d'ores et déjà votre attention sur la nécessité de réfléchir à la **cohésion et à la mixité sociale** dans ces zones.

En effet, il faudra gérer le risque de voir les centres devenir des zones hyper attractives, renvoyant les populations les plus pauvres dans les communes les plus éloignées. Ce faisant, le risque est grand de priver celles et ceux qui en ont le plus besoin des services les plus élémentaires.

Agriculture

En matière agricole, le nouveau Gouvernement aura à implémenter la nouvelle programmation de la politique agricole commune, gageons que l'engagement wallon de préservation du budget au niveau européen ne soit pas qu'un vœu pieux. 10 ans après la première crise du lait, il est regrettable d'entendre que certains agriculteurs se sentent trahis par le monde politique.

Dans un monde et une société en pleine mutation, l'agriculture doit évoluer en abandonnant, dans nos exploitations, le paradigme de l'agriculture industrielle. Ce modèle use les hommes et l'environnement, il soumet nos producteurs au joug des marchés et des multinationales de l'agro-alimentaire et de la chimie.

On ne peut pas faire une révolution dans nos fermes tant les investissements humains et financiers consentis sont énormes. Mais nous devons guider nos fermiers vers une **évolution agroécologique**, en étant aussi particulièrement attentifs aux impacts des grands accords commerciaux dans le secteur agricole. Espérons que, dans quelques années, les mêmes agriculteurs nous disent qu'on aura pu les aider à revivre de leur métier.



Pouvoirs locaux et gouvernance

Nous nous réjouissons de voir que l'urgence budgétaire et financière des communes est largement prise en compte par la nouvelle majorité :

- Maintien des mécanismes d'indexation du fonds des communes et du fonds spécial de l'aide sociale ;
- Garantie de neutralité budgétaire des politiques régionales à l'égard des communes ;
- Prise en charge progressive du financement des zones de secours par les provinces en lieu et place des communes ;

Autant d'éléments qui offriront une bouffée d'oxygène aux communes, parfois en apnée budgétaire.

La problématique **du financement des pensions des agents des pouvoirs locaux** figure également en bonne place dans la DPR. A charge du Gouvernement de trouver une solution structurelle et pérenne à cette épée de Damoclès pesant sur les épaules des gestionnaires locaux.

Outre ces différents éléments, il est prévu de **revoir les balises d'investissement** des communes. Elles seront plus en phase avec leur réalité, ce qui permettra de desserrer leur carcan budgétaire, et de relancer l'investissement communal, appuyant ainsi l'ambitieuse politique d'investissement de notre nouvelle majorité. Dans le cadre des investissements, la **politique de la ville** n'est pas oubliée. Il est fondamental que les centres urbains puissent se reconstruire et se réinventer, afin d'assurer une mixité sociale, un mieux-vivre ensemble, et une inclusion sociale chère à nos citoyens. Cela doit permettre de lutter durablement contre les incivilités, le délabrement et la ghettoïsation de certains quartiers.

Concernant les **provinces**, qui se verront modernisées, dans le cadre d'une large concertation, nous saluons leur intervention progressive dans le **financement des zones de secours**.

En matière de **gouvernance**, nous soulignons l'engagement des partenaires de la majorité à trouver une solution viable, structurelle et garantissant l'emploi aux Editions L'avenir. Nul n'est besoin de réinsister sur la nécessité d'une presse objective, diversifiée et de qualité pour garantir la transparence et le respect de la démocratie chère à chacun au sein de notre Assemblée.



Personnes handicapées – santé – aînés

Je termine en insistant sur la touche sociale de cette Déclaration de Politique régionale.

Concernant **les aînés, les personnes handicapées et la santé**, le Gouvernement garantira à chaque Wallonne et chaque Wallon de s'épanouir pleinement quel que soit son choix de vie. Notamment en respectant le souhait des personnes âgées et des personnes handicapées de pouvoir vivre chez elles, dans de bonnes conditions, avec des soins et services de qualité et accessibles au plus grand nombre.

En matière de **maintien à domicile**, le Gouvernement fait le choix de préserver le portefeuille de l'ensemble des Wallons. Ils ne devront **pas s'acquitter d'une nouvelle taxe** pour bénéficier des services à domicile qui existent déjà.

En plus, **la quote-part de chaque utilisateur sera revue** afin que les ménages les plus fragiles paient une contribution la plus juste possible et la mieux adaptée à leurs revenus, comme les acteurs du secteur le formulent.

Nous saluons aussi la promesse d'assurer **la transparence des prix et l'accessibilité financière** dans les institutions pour personnes âgées.

Cette DPR est forte d'ambitions dans le **domaine du handicap**, afin que la question du handicap soit traitée de manière transversale au sein des politiques wallonnes. Ainsi le GW s'est engagé à :

- apporter une réponse rapide aux nombreuses personnes dont l'entrée dans une institution est nécessaire tout en développant des alternatives innovantes afin de permettre la désinstitutionnalisation ;
- renforcer la fonction consultative en réunissant les associations et représentants des personnes handicapées ;
- développer un véritable cadre légal pour l'accompagnement sexuel des personnes porteuses d'un handicap. A cet égard, nous formulons le souhait que le Parlement puisse être pleinement impliqué dans ce travail et que cette implication ne reste pas une simple promesse.

Notre groupe accueille également favorablement l'engagement pris de **renforcer la première ligne de soins** afin que sur l'ensemble du territoire wallon, chaque citoyen puisse avoir accès à des soins de qualité, accessibles financièrement et proches de chez lui.

Nous pointons particulièrement les moyens qui sont dédiés aux **centres de planning familial**, afin d'assurer pleinement leur rôle d'acteurs de première ligne de la santé et l'accompagnement en matière de vie affective et sexuelle et plus spécifiquement, la santé des femmes.



Monsieur le Ministre-Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Nous sommes convaincus de votre force et votre détermination à pleinement mettre en œuvre cet accord de Gouvernement. Nous vous suivrons dans ces objectifs si simples et si compliqués à la fois, de permettre aux Wallonnes et aux Wallons de vivre mieux, de bénéficier d'une sécurité d'existence et de perspectives d'avenir, d'avoir un emploi de qualité et un environnement préservé.

En vous accordant notre confiance aujourd'hui, nous signons un accord de 5 ans auquel nous resterons fidèles.

En tant que parlementaires, nous devons aussi réenchanter notre modèle démocratique et la participation de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Le Parlement ne doit ni être une chambre d'entérinement ni une Assemblée hermétique.

Nous constatons cette envie de participer au processus décisionnel, ce besoin de se faire entendre et d'être écouté. Il est de notre devoir de promouvoir et de développer la participation citoyenne en nous appuyant sur les corps intermédiaires et sur le monde associatif, indispensables à la vigueur démocratique.

Le groupe socialiste restera, comme il a pu l'être ces derniers mois, une force de propositions. Si la DPR constitue une feuille de route dont nous serons les garants, elle laisse aussi des portes ouvertes dans lesquelles nous entrerons pour proposer, débattre, imprimer notre patte sociale et défendre nos valeurs.

Je vous remercie.